

DIRECTION
DE LA

Alger, le 15 NOV 1928 192

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

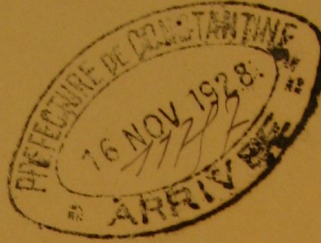
N° 26486. a

Le Gouverneur Général de l'Algérie

à Monsieur le PREFET du DEPARTEMENT de

CONSTANTINE

NOTA. — Prière de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente, ainsi que le numéro du bureau.



Me référant à votre dépêche du 26 Janvier 1928, n° 1393, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître si une décision judiciaire est intervenue au sujet de la rixe grave survenue le 28 Avril 1927, au douar Morsott (Morsott mixte), entre les Oulad Hammouda et les Oulad Hamza.

nos de dossier antérieurs

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL
LE DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE
DE L'ALGÉRIE.

Al
N. 18518
P.C.C. algérie
à M. le Préfet
Morsott

pour renseignements
à l'urgence - 23 nov 1928
C.M. ce
S 9

11107